



Assemblée générale

Distr. générale
27 novembre 2000
Français
Original: arabe

Cinquante-cinquième session

Point 95 de l'ordre du jour

Environnement et développement durable

Rapport de la Deuxième Commission*

Rapporteur : M. Ahmed **Amaziane** (Maroc)

I. Introduction

1. À sa 3e séance plénière, le 11 septembre 2000, l'Assemblée générale, sur la recommandation du Bureau, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa cinquante-cinquième session la question intitulée :

« Environnement et développement durable :

- a) Mise en œuvre d'Action 21 et Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21;
- b) Convention sur la diversité biologique;
- c) Approvisionnement en eau et assainissement;
- d) Poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement;
- e) Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique;
- f) Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, y compris la mise en œuvre du Programme solaire mondial 1996-2005;
- g) Protection du climat mondial pour les générations présentes et futures »

et de la renvoyer à la Deuxième Commission.

2. La Deuxième Commission a examiné cette question de sa 16e à sa 20e séance et à sa 31e séance, du 18 au 20 et le 31 octobre 2000. On trouvera un résumé de

* Le rapport de la Commission sur cette question sera publié en neuf parties, sous la cote A/55/582 et Add.1 à 8.

l'examen de la question par la Commission dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.2/55/SR.16 à 20 et 31). L'attention est appelée sur le débat général tenu par la Commission de sa 3e à sa 7e séance, les 2, 3 et 5 octobre (voir A/C.2/55/SR.3 à 7). On trouvera dans les additifs ci-après au présent rapport un compte rendu de la poursuite de l'examen de la question par la Commission :

<i>Alinéa</i>	<i>Additif</i>
a)	1
b)	2
c)	3
d)	4
e)	5
f)	6
g)	7
Propositions ne se rapportant pas à un alinéa particulier	8

3. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie des documents ci-après :

Point 95

Environnement et développement durable

Rapport du Secrétaire général sur la coopération internationale pour l'atténuation des effets du phénomène El Niño (A/55/99-E/2000/86)

Rapport du Secrétaire général sur les arrangements institutionnels internationaux relatifs à l'environnement et au développement durable (A/55/357)

Lettre datée du 17 avril 2000, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Tadjikistan auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/55/60-E/2000/17)

Lettre datée du 5 mai 2000, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Représentant permanent du Nigéria auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le texte de la Déclaration et du Programme d'action adoptés par le Sommet du Sud du Groupe des 77, réuni à La Havane du 10 au 14 avril 2000 (A/55/74)

Lettre datée du 11 juillet 2000, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents de la Chine, de la Fédération de Russie, du Kazakhstan, du Kirghizistan et du Tadjikistan auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant notamment le texte de la Déclaration de Douchanbé, signée le 5 juillet 2000 par les chefs d'État de la Chine, de la Fédération de Russie, du Kazakhstan, du Kirghizistan et du Tadjikistan (A/55/133-S/2000/682)

Lettre datée du 17 juillet 2000, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le texte du rapport sur la mise en oeuvre du Programme d'action sur les forêts du Groupe des Huit que les ministres des affaires étrangères du Groupe des Huit ont adopté à la réunion tenue les 12 et 13 juillet 2000 à Miyazaki (Japon) (A/55/159-S/2000/103)

Lettre datée du 1er août 2000, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le texte du communiqué Okinawa 2000 que le Groupe des Huit a adopté le 23 juillet 2000 (A/55/257-S/2000/766)

Lettre datée du 15 septembre 2000, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Panama auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/55/392-S/2000/874)

Lettre datée du 5 octobre 2000, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents de la Fédération de Russie et du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/55/462-S/2000/974)

Lettre datée du 31 octobre 2000, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Nouvelle-Zélande auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le texte du communiqué publié par les chefs d'État et de gouvernement et les représentants des 16 États membres du Forum des îles du Pacifique à sa trente et unième session, tenue à Tarawa du 27 au 30 octobre 2000 (A/55/536)

a) Mise en œuvre d'Action 21 et Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21

Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa sixième session extraordinaire (A/55/25)¹

Rapport du Secrétaire général sur les mesures prises au sein du système des Nations Unies pour accélérer la mise en œuvre d'Action 21 et du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 (A/55/78-E/2000/56)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport sur la contribution du Fonds pour l'environnement mondial à Action 21 (A/55/94)

Rapport du Secrétaire général sur la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers de l'Afrique centrale : application de la résolution 54/214 de l'Assemblée générale (A/55/95)

Rapport du Secrétaire général sur les moyens d'assurer l'efficacité des préparatifs de l'examen des progrès accomplis en 10 ans dans la mise en œuvre d'Action 21 et du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 (A/55/120)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur la contribution du Programme des Nations Unies pour l'environnement à la mise en œuvre d'Action 21 et du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 (A/55/447)

Lettre datée du 5 mai 2000, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Représentant permanent du Nigéria auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le texte de la Déclaration et du Programme d'action adoptés par le Sommet du Sud du Groupe des 77, réuni à La Havane du 10 au 14 avril 2000 (A/55/74)

Lettre datée du 28 juin 2000, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents de l'Égypte et de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations

¹ *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-cinquième session, Supplément No 25 (A/55/25 et Add.1).*

Unies, transmettant le texte du communiqué commun du dixième Sommet du Groupe des Quinze, tenu au Caire les 19 et 20 juin 2000 (A/55/139-E/2000/93)

Lettre datée du 18 juillet 2000, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le texte des conclusions de la réunion des ministres des affaires étrangères du Groupe des Huit, tenue à Miyazaki (Japon) le 13 juillet 2000 (A/55/162-S/2000/715)

Lettre datée du 15 septembre 2000, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Yougoslavie auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/55/398-S/2000/883)

Lettre datée du 5 octobre 2000, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Nigéria auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le texte de la Déclaration ministérielle adoptée à l'occasion de la vingt-quatrième réunion annuelle des ministres des affaires étrangères du Groupe des 77, qui s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies le 15 septembre 2000 (A/55/459)

b) Convention sur la diversité biologique

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique (A/55/211)

Lettre datée du 18 juillet 2000, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le texte des conclusions de la réunion des ministres des affaires étrangères du Groupe des Huit, tenue à Miyazaki (Japon) le 13 juillet 2000 (A/55/162-S/2000/715)

c) Approvisionnement en eau et assainissement

Note du Secrétaire général sur les progrès accomplis pendant les années 90 sur le plan de l'approvisionnement en eau salubre et de l'assainissement (A/55/65-E/2000/19)

Lettre datée du 18 juillet 2000, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le texte des conclusions de la réunion des ministres des affaires étrangères du Groupe des Huit, tenue à Miyazaki (Japon) le 13 juillet 2000 (A/55/162-S/2000/715)

d) Poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement

Rapport du Secrétaire général sur l'application des décisions de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement et la promotion d'une approche intégrée de la gestion de la zone de la mer des Caraïbes dans la perspective du développement durable : décisions prises aux niveaux international, régional et national (A/55/185)

Lettre datée du 26 septembre 2000, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Samoa auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le texte du rapport du deuxième atelier de l'Alliance des petits États insulaires sur les négociations, la gestion et la stratégie en matière de changement climatique (A/C.2/55/3)

e) Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique

Rapport du Secrétaire général sur l'application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique (A/55/331)

f) Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, y compris la mise en oeuvre du Programme solaire mondial 1996-2005

Rapport du Secrétaire général sur la promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, y compris l'application du Programme solaire mondial (A/55/91)

g) Protection du climat mondial pour les générations présentes et futures

Lettre datée du 18 juillet 2000, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le texte des conclusions de la réunion des ministres des affaires étrangères du Groupe des Huit, tenue à Miyazaki (Japon) le 13 juillet 2000 (A/55/162-S/2000/715).

4. À la 16e séance, le 18 octobre, des déclarations liminaires ont été faites par le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, la Directrice de la Division du développement durable du Département des affaires économiques et sociales [au titre de l'alinéa a)] et le Directeur du Bureau de New York du Programme des Nations Unies pour l'environnement [au titre de l'alinéa a)] (voir A/C.2/55/SR.16).

5. À la 17e séance, le 19 octobre, la Coordinatrice adjointe des secours d'urgence par intérim du Bureau de la Coordination des affaires humanitaires a fait une déclaration (voir A/C.2/55/SR.17).

6. À la 18e séance, le 19 octobre, des déclarations liminaires ont été faites par le Secrétaire exécutif du Secrétariat de la Convention sur la lutte contre la désertification [au titre de l'alinéa e)], le Secrétaire exécutif du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique [au titre de l'alinéa b)] et la Directrice de la Division du développement durable du Département des affaires économiques et sociales [au titre des alinéas c), d) et f)] (voir A/C.2/55/SR.18).

7. À la 31e séance, le 31 octobre, le Secrétaire exécutif du Secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques a fait une déclaration liminaire au titre de l'alinéa f) (voir A/C.2/55/SR.31).